

Paris, le 20 avril 2020

Monsieur le président du CHSCT,

Alors que le gouvernement vient d'annoncer le renouvellement du confinement jusqu'au 11 mai 2020, il nous appartient désormais de commencer à réfléchir aux dispositions qui devront être prises pour articuler au mieux la reprise exigée avec l'exigence de protection de la santé des salariés sur leur lieu de travail édictée par l'article L 4121-1 du code du travail. Alors même que nous avons été dans la capacité d'organiser un comité technique des administrations parisiennes, il nous paraît incontournable de prévoir la réunion du CHSCT dans les mêmes conditions pour discuter et le cas échéant valider un plan de reprise des activités et ce avant le 11 mai. En l'absence, nous serions amené à déposer une alerte pour danger grave et imminent dès la réouverture, même partielle, des services.

La période que nous traversons nous oblige en tant qu'organisation syndicale à la plus grande prudence sur les orientations fixées par le gouvernement. Non-port du masque dans un premier temps puis généralisation à venir, test sérologique inutile mais qui sera malgré tout réalisé sur les personnes malades...Autant d'hésitations qui nourrissent toutes nos craintes pour la santé de nos collègues et notre méfiance vis-à-vis des décideurs. Nous ne pouvons que rejoindre les épidémiologistes qui s'interrogent sur la stratégie de déconfinement qui combine réouverture des établissements scolaires tout en maintenant la fermeture des restaurants et bars, leurs faisant craindre une deuxième vague épidémique à l'été. Serait-il plus facile de faire respecter la distanciation sociale et les gestes barrières à une classe de primaires qu'à des adultes allant se restaurer ?

Le confinement et cette période de privation des libertés individuelles auront été un choc psychologique pour nombre de nos collègues. Un certain nombre de fractures sociales ont été exacerbées. Logement, accès au numérique, accès à un espace extérieur, à une alimentation équilibrée, continuité pédagogique de leurs enfants...Autant de problématiques qui ont augmentées tensions et frustrations y compris dans nos rangs. Ainsi, nous ne devons pas négliger l'impact psychologique de cette épreuve collective. Cette dernière risque d'ailleurs de voir ses effets aggravés par les décisions prises par le gouvernement en matière de droit à congés et qui créées d'ores et déjà de multiples frustrations et colères chez les agents qui en sont les victimes.

C'est pourquoi compte tenu de la situation à la Préfecture de Police, toute reprise d'activité, même partielle, doit s'articuler de notre point de vue en 4 axes.

Il s'agit d'éviter tout d'abord de remettre en contact de façon aveugle fonctionnaires malades, fonctionnaires sains et fonctionnaires immunisés. Dès lors, nous demandons qu'un certain nombre de dépistage et de tests sérologiques soient réalisés sur les collègues amenés à reprendre leur poste et ce au fur et mesure de la programmation de leur retour. Les incertitudes sur la maladie mais également sur ces tests doivent nous amener à la plus grande prudence. Une campagne de tests de dépistage pour détecter les collègues porteur du virus et donc susceptibles de le transmettre devrait nous permettre pour le moins de les écarter d'une reprise immédiate afin d'éviter qu'ils soient sources de contamination. Aussi insatisfaisant soit-il, le dépistage sérologique s'il s'avère positif permet malgré tout de s'assurer de la réalité de l'immunisation de la personne concernée et de la désigner comme candidate à une reprise prioritaire. Cette campagne de discrimination constitue pour nous un premier axe.

Ensuite, la continuité du respect des gestes barrières demeure un autre axe majeure incontournable. Il s'agit dans un premier temps d'établir d'ores et déjà avec les services de médecine préventive et statutaire la liste des agents concernés par l'une des pathologies indiquées dans l'avis du haut conseil de la santé public et qui devront selon les orientations prises demeurer confinés après le 11 mai. Sur la distanciation sociale, la situation immobilière de chaque service doit être examinée. Trop d'agents sont affectés dans des locaux surpeuplés qui ne permettront pas de respecter la distance d'au moins un mètre entre eux. Des organisations de travail devront donc être trouvées pour permettre d'éviter une trop grande promiscuité. De même pour nos agents au contact du public, un changement total de paradigme doit être envisagé. Mise en place généralisée d'hygiaphone fixes ou mobiles, baisse du nombre de rendez-vous et du nombre d'usagers reçus pour éviter une surpopulation des locaux concernés...Autant de mesures qui doivent d'ores et déjà être envisagées. Bien entendu, tout cela doit s'articuler avec la mise à disposition en continue des matériels de protection. Et cela constitue le troisième axe.

Masques, gels hydroalcooliques devront être au rendez-vous en nombre pour les agents qui seront concernés par le déconfinement. La fixation du protocole de reprise doit d'autant plus être anticipé qu'il s'agit également d'anticiper les commandes compte tenu des tensions présentes sur ce marché. La détermination du nombre d'agents présents à compter du 11 mai et la montée en charge progressive de leur retour sont les boussoles qui permettront les dotations adaptées pour chaque direction. Nous ne pouvons imaginer que l'expérience vécue lors de la gestion du début de l'épidémie puisse être réitérée lors de la reprise. Par ailleurs, l'usage des transports en commun, source majeure d'exposition au virus, par nombre de collègues doit être intégré dans nos organisations mais également être pris en compte dans les dotations individuelles de chacun.

Enfin, la dimension psycho-sociale de la situation et l'impact du confinement chez nos collègues devra faire l'objet d'une attention toute particulière. Que ce soit pour les collègues concernés par une reprise rapide et pour lesquelles la prise en compte des peurs devra être considérée mais également ceux, quelqu'en soit le motif, qui demeureront écarté du fonctionnement du service pendant encore quelques temps et avec lesquels le lien doit être maintenu, autant de difficultés auxquelles l'encadrement sera confronté. Je tiens d'ailleurs à préciser qu'un certain nombre de collègues nous ont fait part de leur sentiment d'isolement durant le confinement, ne partageant donc pas le satisfecit dont certains directeurs ont fait preuve lors de nos réunions informelles.

Voilà succinctement l'analyse que nous portons sur les conditions de reprise. En tout état de cause, le plan que nous demandons devra faire l'objet d'un document écrit, décliné et adapté pour chaque direction. Nous ne saurions accepter des conditions moins drastiques dans l'intérêt des agents que nous représentons. Tachons que ce déconfinement tire l'expérience de l'échec pattant de la gestion du début de l'épidémie.

Dans l'attente, recevez monsieur le président du CHSCT, l'expression de mes respectueuses salutations.

Frédéric GUILLO



Secrétaire général

Charles MOREAU
Préfet, secrétaire général
Président du CHSCT